

Edito

Nous arrivons à mi-mandat. Nous avons ressenti le besoin de faire le bilan avec les Renanais. Nous avons donc organisé une réunion publique le 4 mars afin de vous exposer notre action au sein du conseil municipal. Ce numéro revient sur les points importants abordés lors de cette réunion publique.

Cette première partie de mandat a été marquée par quelques moments forts :

- Notre action contre le comblement d'une partie du lac pour réaliser le parking, à Tycolo ;
- Le constat de la dégradation de la trame verte et bleue, pourtant votée par le conseil municipal avec le Plan Local d'Urbanisme. Cette trame verte et bleue, prévue comme un corridor écologique et réservoir de biodiversité, n'est pas respectée par les différents aménagements et constructions (zone du lac) ;
- Un travail de fond sur la sauvegarde du commerce en centre-ville ;
- Un combat pour la tenue d'un débat d'orientation budgétaire ;

En effet le débat d'orientation budgétaire a pu avoir lieu grâce à la requête au tribunal administratif que nous avons déposée. Cependant, il nous apparaît choquant de voir que la municipalité a choisi de dépenser 6 000 € pour être représenté par un avocat. La municipalité n'avait pas besoin d'un avocat (nous n'en avons pas) car elle ne courrait aucun risque financier.

Nous demandons simplement l'annulation d'une délibération afin de pouvoir initier le débat d'orientation budgétaire. Nous souhaitons qu'un débat collaboratif et constructif sur la situation financière de la commune ait lieu avec tous les élus municipaux, représentant la diversité des Renanais.

Une situation démocratique améliorée...

Quoi que l'on en dise, Le Nouvel Elan est une minorité constructive. Pour preuve sur les 192 votes des 13 derniers conseils, nous avons voté « pour » 76 % des propositions présentées, nous nous sommes seulement abstenus 37 fois et votés contre 9 fois.

L'équipe du nouvel élan a travaillé pour améliorer l'information présentée au conseil municipal et donc à tous les Renanais. Nous avons obtenu que dorénavant :

- le conseil municipal soit informé par le maire des marchés inférieurs à 25 000 € ;
- soient présentés les comptes de la piscine municipale gérée par délégation de service public et financée par les Renanais pour 300 000 € par an ;
- les informations financières (projection et investissements envisagés sur la durée du mandat) permettent un débat d'orientation budgétaire ;

Nous avons également obtenu la stricte application du Code électoral lors du déroulement des élections.

A l'avenir, le nouvel Elan aspire à vivre des conseils municipaux sereins et constructifs.

Merci à Philippe BESCOND qui démissionne du conseil municipal suite à un déménagement ...



... Et bienvenue à Christelle FITAMANT, votre nouvelle élue



...Des progrès restent à faire !

Les commissions (urbanismes/travaux, finances, personnels, affaires sociales..) sont composées de membres du conseil municipal issus de chaque groupe. Elles sont chargées de préparer les projets présentés au vote du conseil municipal. Nous souhaitons enrichir le conseil municipal, qu'il devienne un lieu d'échanges constructifs et de décisions au service des citoyens :

Situation actuelle

(90% des cas)

La majorité travaille sur l'opportunité de lancer un projet

?

Convocation de la commission

Présentation d'un projet de délibération pour le conseil municipal qui a lieu entre 5 et 10 jours plus tard – non modifiable

Vote en conseil municipal

Situation souhaitable

La majorité travaille sur l'opportunité de lancer un projet

Une commission est saisie du projet en lui donnant les orientations souhaitées par la municipalité et le budget prévisionnel

Travail en commission : propose des options, des choix, recherche d'expériences similaires, visites extérieures avec des moyens modernes comme une espace collaboratif sur internet

Pour être au plus proche et selon l'importance du projet, la majorité choisit un mode de consultation des Renanais (information, réunion publique, sondage, référendum, réunion dans différentes instances...)

La commission finalise le dossier enrichi des observations et demandes des citoyens

Débat approfondi et vote en conseil municipal

Une situation financière améliorée ?

Lors du débat d'orientation budgétaire de 2016, la commune annonçait qu'elle allait dépasser, dans les années à venir, le seuil de risque d'insolvabilité : le remboursement annuel des emprunts allait devenir trop important par rapport à ses capacités financières. Nous restons parmi les communes les plus endettées par habitant de France. Cette année, et grâce au débat que nous avons initié, la municipalité a pris la mesure des enjeux financiers face aux investissements très importants envisagés (une salle de sport à 5 millions d'€ et un amphithéâtre à 2 millions d'€). La majorité devait faire un choix : soit revoir ses investissements et/ou faire des économies.

C'est le second choix qu'elle a retenu en revenant à un niveau de dépenses de fonctionnement de 2012 : renégociation des intérêts des emprunts et du contrat de fourniture d'énergie mais également fermeture de la maison des jeunes et du centre de loisirs en août, centralisation de l'accueil de la petite enfance, délais longs pour obtenir un rendez-vous pour les cartes d'identité et passeports, non remplacement systématique des agents en maladie ou partant à la retraite...

Ces économies sont faites non seulement au détriment des agents communaux et de leurs conditions de travail mais aussi au détriment des services rendus aux usagers. Ce n'est pas notre conception du service public et de l'amélioration de l'attractivité de Saint-Renan.

Vous souhaitez recevoir cette lettre par mailing ? Inscrivez-vous sur le site internet www.nouvelelansaintrenan.fr

Rédaction : le nouvel élan de Saint-Renan – Mairie – Place Léon Cheminant – 29290 Saint Renan.